DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT
ET DU LOGEMENT Languedoc-Roussillon

N° final : 20113001006757
N° d'ordre : 30012011008166

PROCES-VERBAL DE RECEPTION A TITRE ISOLE (copie)

Motif de la réception : **AMENAGEMENT EN AUTO ECOLE**

Il résulte des constatations effectuées le 15/11/2011
à la demande de C.F.R. LOZERE
Centre de Formation Routière - 5, BOULEVARD BRITEXTE
48000 MENDE

EXEMPLAIRE DESTINE AU PROPRIETAIRE

que le véhicule ci-dessous décrit :

Dénomination (suivant références communautaires de la directive 1999/37/CE)

(A.1)	Précédent numéro d'immatriculation	: NEUF
(B)	Date de première immatriculation	: NEUF
(D.1)	Marque	: RENAULT
(D.2)	Type Variante Version	: 24GPD3DH239E1
(D.2.1)	Code national d'identification du type (en cas de réception CE)	:
(D.3)	Dénomination commerciale	: PREMIUM
(E)	N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type	: VF6246PD000002899
(F.1)	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)	: 19000
(F.2)	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg)	: 19000
(F.3)	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg)	: 40000
(G)	Masse en service (G1 + 75) (kg)	: 7087
(G.1)	Poids à vide national (PV) (kg)	: 7012
	Largeur (m) : 2.55 Longueur (m) : 7.66 Surface (m2) : 19.53 (pour PTAC > 3500 kg et catégorie N1)	
(J)	Catégorie internationale	: N3
(J.1)	Genre national	: TRR
(J.2)	Carrosserie (CE)	:
(J.3)	Carrosserie (désignation nationale)	: PR SREM
(K)	Numéro de la réception par type	: L-0101-06-04
(P.1)	Cylindrée (cm3)	: 10837
(P.2)	Puissance nette maximale (kW)	: 286
(P.3)	Source d'énergie	: GO
(P.6)	Puissance administrative (CV)	: 29
(Q)	Rapport puissance/masse (uniquement pour motocycle) (kW/kg)	: Sans objet
(S.1)	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	: 6
(U.1)	Niveau sonore à l'arrêt (dB(A))	: 86
(U.2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn-1)	: 1350
(V.7)	CO2 (en g/km)	:
(V.9)	Classe environnementale	: 0555*0874G

Satisfait dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-8, R.321-20 et R.413-13 du code de la route pour la catégorie du véhicule concerné.

Montant de la redevance : 86.90 Euros

NOTA :

FILIATION DE PROPRIETE A VERIFIER

MENTIONS PARTICULIERES (à reporter sur le certificat d'immatriculation) :

(X.1) = date limite de validité : date de 1ère mise en circulation + 1 an
(Z.1) = VEHICULE ECOLE
(Z.2) = Ralentisseur :+ 120 kg

Fait à NIMES CEDEX 1,
le 21/11/2011

Pour le Préfet, par délégation,
Jean-François CASSAR
TECHNICIEN PRINCIPAL DU MINEFI

Signé : Jean-François CASSAR

Fait à MENDE CEDEX,
le 21/11/2011

Signé : Jean-François CASSAR

Jean-François CASSAR
TECHNICIEN PRINCIPAL DU MINEFI

Nota : Voie de recours - En cas de contestation relative à la définition des caractéristiques du véhicule, vous pouvez vous adresser à :
MENDE 362 rue Georges Besse 30035 NIMES CEDEX 1